

succursale de "La Société Bienveillante St-Roch" ont été couronnées de succès. Le 20 avril courant, nous avons pu inaugurer cette succursale, élire nos officiers et fixer la date de nos assemblées régulières. Le comité de régie a été installé, et il y a lieu d'espérer que l'entreprise se maintiendra solidement et marchera sûrement dans l'avenir.

Déjà, nous avons de nouvelles adhésions ; des applications de nouveaux membres sont devant le comité de régie, et tout donne à espérer que le nombre des membres ira en augmentant.

Les membres composant aujourd'hui la succursale sont tous heureux d'être entrés dans la Société, et considèrent comme bien faibles les contributions annuelles qu'ils seront appelés à verser, en comparaison des avantages que la Société leur assure.

Pour ma part, j'ai souverainement à cœur la prospérité, même matérielle, de toutes les familles qui composent ma paroisse. Dans cette vue, je désirais depuis longtemps trouver le moyen d'offrir à mes paroissiens l'occasion de se rallier avec quelque société de secours pour les mettre en mesure de faire face aux épreuves de l'avenir. Aujourd'hui, dans nos campagnes, il se rencontre plusieurs paroisses où il y a presque autant de familles ne vivant pas par la culture qu'il y a de cultivateurs. Cette classe ouvrière ne trouve pas d'ouvrage aussi facilement que les ouvriers des villes, et les moyens de subsistance sont souvent très précaires. Soit par imprévoyance, soit par nécessité, on dépense habituellement à peu près autant que l'on gagne, sans pouvoir rien épargner, de sorte que, advenant la maladie, un accident quelconque, et le travail avec son salaire cessant, la gêne entre tout de suite dans la demeure. Le crédit étant souvent peu étendu pour ces gens, on arrive bientôt à la privation, et même à manquer de tout.

Si, plus malheureusement encore, la mort vient moissonner tout à coup un chef de famille, quel spectacle navrant de voir la désolation de la veuve et des orphelins en bas âge, voués à la misère noire ! ou bien de voir cette pauvre mère déjà si affligée, obligée de se séparer tout à coup de ce qu'elle aime le plus au monde, ses enfants ! pour les distribuer et les placer à droite et à gauche ! Trop souvent nous sommes les tristes témoins de semblables catastrophes.

Votre Société m'a paru réunir les caractères les plus recommandables pour la proposer à mes paroissiens, pour plusieurs raisons :

D'abord, cette faculté d'ériger une Succursale qui, malgré sa dépendance du Bureau Principal, devient cependant, pour ce qui concerne l'administration, comme une petite Société à part des autres, ayant son Comité de Régie, pouvant régler toutes ses petites affaires, faire sur les lieux tous ses petits paiements qui deviennent presque impossibles lorsqu'il faut les expédier au loin par la malle, cette faculté, dis-je, m'a paru être un avantage immense et que je regarde presque comme nécessaire pour nous.

De plus, le fait que la Société Bienveillante offre des secours très raisonnables en temps de maladie est hautement apprécié par moi ; car la maladie arrive plus souvent que la mort, et il est aussi important de se prémunir contre les accidents de la maladie que contre les éventualités de la mort.

Enfin, advenant le décès, la somme que la Société paye aux héritiers est certainement en bonne proportion avec les contributions demandées. Dans nos campagnes, un petit capital de \$500, administré avec beaucoup d'économie, peut maintenir la veuve et ses orphelins pendant plusieurs années, même dans la plupart des cas, sauver de la misère absolue, jusqu'au moment où les enfants pourront gagner leur vie ; car généralement chaque famille a sa petite maison ; n'ayant pas à payer de loyer, le chauffage étant peu coûteux, les dépenses de nourriture et les vêtements sont les seules auxquelles il faut absolument pourvoir.

Je sais bien que certaines associations donnent de plus forts montants dans les cas de décès ; mais d'un autre côté, les membres doivent payer de plus fortes contributions. De sorte que, tout calcul fait, pour nos localités où l'argent n'est pas abondant, nous trouvons que \$500 payées au décès constitue aux héritiers une ressource fort appréciable, et nous préférons nous en contenter et payer un peu moins de contributions. C'est plus en proportion avec nos moyens. D'ailleurs, espérons que la Société, grâce au système des succursales, verra le nombre de ses membres augmenter rapidement et atteindre le chiffre de 2,000. Déjà, un quart du chemin est fait ; il doit y avoir moyen de parcourir les trois autres quarts. Alors nos héritiers pourront compter sur une succession de \$1,000. Voilà une perspective fort consolante, au moins pour ces derniers !

Quelle consolation pour un père mourant d'emporter dans la tombe l'assurance qu'il ne laisse pas ses enfants dans la misère, qu'ils ne seront à charge à personne, et que même, pendant qu'il reposera inerte dans son tombeau, ils continueront à subsister à ses dépens, du fruit de son travail et de ses épargnes !

Nous vivons dans une période où les questions d'économie sociale prennent une importance majeure. Il semble qu'une lutte formidable est à la veille de s'engager entre le capital d'un côté, et le prolétariat de l'autre côté. Déjà même, dans les vieux pays où la population est très dense, la bataille est commencée. Ces deux éléments faits pour s'aider et se compléter l'un l'autre, ont oublié leurs devoirs respectifs, parce qu'ils ont perdu la connaissance des principes qui doivent les diriger, et qui ne sont autres que ceux de la charité chrétienne. Des deux côtés on oublie que le capital, s'il n'a pas le bras de l'ouvrier pour le faire valoir, demeure improductif, quel que soit le talent administratif de celui qui le possède, et que le travail de l'ouvrier est une chose inexploitable si le capital manque pour le payer. Tous les deux ont besoin l'un de l'autre. L'Eglise, par la voix du Souverain Pontife, est déjà intervenue dans la bataille, pour maintenir l'équilibre entre les deux camps, et rappeler à chacun ses devoirs, en indiquant le remède à ses maux. Elle n'a pas craint de prendre la défense des faibles, en traçant aux grands une ligne de conduite toute chrétienne, et en indiquant aux premiers le moyen d'unir leur action en se protégeant mutuellement pour le bien. C'est certainement entrer dans les vues de l'Eglise que de créer des associations charitables dans le but d'enseigner aux ouvriers la prévoyance et l'économie, et les porter à secourir leurs compagnons de travail dans les jours d'adversité, à s'unir comme un seul corps, non pas pour guerroyer contre les autres classes, mais pour se fortifier, s'aider mutuellement et chrétiennement.

Votre Société Bienveillante qui porte en tête de sa constitution cette magnifique devise "FOI, TRAVAIL ET CHARITÉ" rencontre donc cette nécessité des temps où nous vivons, puisque son unique "but est de venir en aide à ses membres "incapables de travailler par suite de maladie, d'accidents "ou devenus veufs, et de pourvoir aux besoins des veuves et "des orphelins des sociétaires défunts." (Constitution, cl. 2).

Quoi de plus chrétien et de plus charitable !

Supposons pour un moment que tous les ouvriers d'une même ville soient enrôlés dans une association de cette nature, il s'en suivrait qu'on ne verrait jamais dans cette ville un malade dans la nécessité, ni une veuve, ni un orphelin dans la misère ! Cette perfection n'est pas réalisable dans la pratique ; mais cette considération nous fait voir que les membres qui veulent bien y entrer sont ? l'abri de bien des besoins.

Pour toutes ces considérations, je ne saurais mieux faire que de souhaiter à la Société Bienveillante St-Roch : bonheur et prospérité. Qu'elle étende son influence de plus en plus,